



BOURSE JEUNES ACTION !

Un appel à candidature

Note explicative

UN NOUVEAU SOUFFLE AVEC JEUNES ACTION !

Jeunes Action ! souhaite recentrer son action et son financement sur les projets des groupes jeunes Familles Rurales afin de faciliter la mise en réseau et la structuration de la branche jeunesse.

Jeunes Action ! Pour un premier pas vers la vie associative.

Pour rappel, en 2013, la fédération nationale a organisé les rencontres de Talmont pour mettre en avant les questions de jeunesse dans le Mouvement. En 2014, le Mouvement a voté en assemblée générale le projet jeunesse et la structuration de la branche jeunesse.

Depuis 12 ans, le Crédit Mutuel et Familles Rurales sont partenaires pour valoriser les projets de jeunes dans le milieu rural à travers les Trophées JPASS. Cependant, depuis quelques années le nombre de projets est en baisse et la qualité des projets n'est pas toujours au rendez-vous.

Pour ces raisons le Crédit Mutuel et Familles Rurales ont décidé d'impulser une nouvelle dynamique en transformant les Trophées JPASS en une bourse Jeunes Action ! Pour valoriser les jeunes du réseau Familles Rurales.

LES OBJECTIFS :

Généraux :

- Structurer la branche jeunesse du Mouvement Familles Rurales.
- Proposer une incitation et une aide à la structuration.

Opérationnels :

- Proposer une bourse et un kit méthodologique à destination des groupes de jeunes.
- Mettre en lien les différents groupes de jeunes Familles Rurales.
- Valoriser les groupes de jeunes du Mouvement.

PUBLIC :

- Jeunes adhérents de Familles Rurales de 12 à 25 ans
- Groupes locaux, départementaux et régionaux Familles Rurales

NOMBRE DE BOURSES :

- 5 bourses d'un montant de 2 000 € chacune.

Vous voulez faire bouger votre village ? Dynamiser votre relais Jeunes, foyer, club ? Développer un projet ?

LE DOSSIER

Conditions :

- Déposer son dossier avant le 02 octobre, date de clôture de l'appel à candidatures
- Avoir entre 12 et 25 ans.
- Former un groupe
- Etre adhérent à Familles Rurales.
- Ne jamais avoir bénéficié de bourse.
- Mener une action concrète sur son territoire
- Candidature porté par les jeunes
- Vouloir porter la parole des jeunes.

Critères :

- Avoir un impact sur son territoire
- Mobilisation d'un collectif pour agir
- Actions initiées et développer par les jeunes
- Recherche de co-financement

Dossier à constituer :

La présentation du dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation (écrite par les jeunes) développant la motivation du groupe de jeunes et les actions concrètes qui seront mises en place.
- Un règlement/charte de fonctionnement. (Comment le groupe souhaite-t-il fonctionner, y a-t-il un président ?, un responsable, si certains ne participent pas aux différentes actions que se passe-t-il ? Quelle est la place de l'animateur ?...)
- Un calendrier prévisionnel (réunions de travail, animation, opérations d'autofinancement...).
- Un budget prévisionnel
- La liste des jeunes membres du groupe (**nom, prénom, âge, adresse et mail**).
- Une présentation libre des membres (vidéos, photos, texte...) c'est maintenant qu'il faut de l'imagination.
- Fiche de renseignement

Les jeunes ont des choses à dire, laissons-les s'exprimer et constituer le dossier. L'animateur est là **pour les accompagner** dans la constitution du dossier.

Dépôt des dossiers avant le 02 octobre par mail à l'adresse suivante : secretariat.fnat@famillesrurales.org

LA SÉLECTION :

Les membres du Comité National Jeunes (CNJ) réalisent la sélection des candidatures. Le Crédit Mutuel participera aux auditions finales.

Déroulement de la sélection :

Examen des dossiers et sélection des groupes pour les auditions.

Auditions en **visioconférence obligatoire** pour les groupes sélectionnés. (Au moins 2 jeunes obligatoires).

A noter, pour une meilleure qualité de visioconférence, les auditions auront lieu – dans la mesure du possible - dans les agences du Crédit Mutuel, partenaire et membre du jury. L'animateur, référent jeunesse pourra être présent mais ne devra pas prendre la parole. Ici place aux jeunes !

Aide/ appui :

Une **plateforme en ligne** a été déployée par notre partenaire le **Crédit Mutuel**, pour aider et accompagner les associations. Des outils sont à votre disposition pour guider, accompagner les jeunes dans le montage de leurs dossiers. Vous y trouverez des exemples de documents tels que le règlement intérieur d'association, de budget prévisionnel...

⇒ **Lien site Associathèque :** <https://www.associatheque.fr>

Le comité national jeunes de Familles Rurales a créé un **kit méthodologique** pour accompagner les jeunes dans la réalisation de projet.

⇒ **Lien kit méthodologique :** demander le lien à votre fédération

CALENDRIER :

- 28 juin 2020 – Ouverture de l'appel à candidature
- 02 octobre 2020 – Clôture de l'appel à candidature
- 10 et 11 octobre 2020 – Examen des dossiers par les jeunes du CNJ
- Octobre 2020 – Auditions en visioconférence des groupes sélectionnés
- Avril 2021 – Remise des bourses et du kit méthodologique lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale

CONTACT :

Aurore Saada, conseillère technique enfance, jeunesse, BAFA/D
01 44 91 88 88
aurore.saada@famillesrurales.org